

ACCUEIL DU MATIN  
RESTAURATION  
ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRE DU SOIR  
DEVOIRS  
ACTIVITÉS DU MERCREDI ET DES  
VACANCES

RENOUVELLEMENT  
INSCRIPTION  
PÉRISCOLAIRE

ANNÉE SCOLAIRE  
2024/2025

## LA VILLE SIMPLIFIE VOS DÉMARCHES :

INSCRIPTION PÉRISCOLAIRE EN LIGNE  
DU 11 MARS AU 30 JUIN 2024  
SUR LE SITE PORTAIL FAMILLE FRÉJUS

INSCRIPTION À RENOUELER  
CHAQUE ANNÉE !



Pour les personnes non munies d'Internet et souhaitant réaliser l'inscription en version papier, **vous devez compléter ce dossier et le déposer SUR RENDEZ-VOUS aux horaires habituels à l'accueil de la DEA du 02 MAI au 30 JUIN.**

*Tout dossier déposé après cette date entrainera un accès différé aux réservations voir une facturation majorée, excepté nouvel arrivant sur la commune.*



**Direction de l'Enfance et de l'Accueil famille (DEA)**

Le Florus Bât. C Place Mangin 83600 FREJUS

Mail : [enfance.education@ville-frejus.fr](mailto:enfance.education@ville-frejus.fr)

Tél. 04.94.17.66.89

Ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h.

Le vendredi de 8h30 à 12h15

## INSCRIPTION PÉRISCOLAIRE 2024.25

### Détails des activités sur le Portail famille

Pour les familles non munies d'Internet ou souhaitant réaliser cette démarche en présentiel **SUR RENDEZ-VOUS du 02/05 au 30/06/24**

**Les dossiers incomplets ne pourront être pris en compte.**

- Pas de dépôt en boîte en lettres-

### **PIÈCES JUSTIFICATIVES NÉCESSAIRES POUR L'INSCRIPTION ET LE CALCUL DU TARIF À PRÉSENTER AU FORMAT PAPIER LORS DU RENDEZ-VOUS EN COMPLÉMENT DE LA FICHE DE RENSEIGNEMENTS**

#### **• ACCUEIL DU MATIN 7H30-8H20 + RESTAURATION SCOLAIRE 11H30-13H30 : Fiche de renseignements A-B + 1 attestation d'assurance Civile-Habitation**

Le dossier unique d'inscription donne accès à un compte personnel en ligne géré par le prestataire de restauration GARIG. **RÉSERVATIONS EN LIGNE RESTAURATION au moins 5 jours avant la date de consommation souhaitée – réservation annuelle possible. A défaut, les repas consommés mais non réservés seront facturés 5€20.**

↳ Vous optez pour le prélèvement automatique pour la restauration : fournir 1 RIB + 1 mandat SEPA – GARIG (1)

#### **• ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES DU SOIR MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES 16H30-18H30 : devoirs, activités pédagogiques**

- > 1 attestation d'assurance Civile-Habitation
- > 1 copie du carnet de santé avec nom de l'enfant - uniquement pages DTP pour les enfants scolarisés du CE1 au CM2 ET AU COLLÈGE
- > 1 attestation de paiement CAF ou attestation de quotient MSA du mois en cours.
- > **Pour les non-allocataires** : la photocopie intégrale (4 pages) des avis d'imposition des 2 parents sur les revenus de 2022.
- > **Mode de garde alternée** : Ce dispositif est uniquement disponible pour les gardes en SEMAINE PAIRE / IMPAIRE ET DU LUNDI AU VENDREDI INCLUS. Il implique :
  - La mise en place de 2 comptes familles distincts et d'un dossier à remplir pour chacun des parents
  - Uniquement sur présentation de l'extrait du jugement ou conciliation ou [attestation sur l'honneur de résidence et de mode de garde \(1\)](#). A défaut, les activités seront facturées au titulaire du compte famille auquel l'enfant est rattaché.
  - Pour les activités périscolaires, les réservations sont accessibles du lundi au vendredi inclus, semaine paire ou impaire.

*Plus d'informations disponibles à l'accueil de la DEA ou sur le Portail Famille.*
- ↳ Vous optez pour le prélèvement automatique pour les activités périscolaires :
  - > 1 RIB
  - > 1 mandat SEPA - DEE (1)
- ↳ Vous optez pour un paiement CESU (1)

(1) Conditions et documents disponibles en téléchargement sur le Portail famille Fréjus ou sur simple demande à l'accueil de la DEA